



Service en ligne

En France ou à l'étranger, pensez à votre carte vitale !

Indispensable carte vitale

Vous le savez, la carte vitale est indispensable dans votre parcours de santé. Grâce à elle, les démarches administratives sont simplifiées.

En cas d'arrêt maladie, d'accident du travail ou de congé maternité, la carte vitale permet notamment au médecin un envoi en ligne automatique de votre arrêt aux services médicaux et administratifs de votre MSA.

Plus rapide : le paiement de vos indemnités journalières est effectué dans les plus brefs délais.

Plus sûr : l'avis d'arrêt de travail est transmis directement à votre caisse, sans risque de dépassement du délai légal de 48 heures.

Plus simple : vous n'avez plus besoin de vous déplacer ou d'adresser un courrier à votre caisse.

En cas de perte ou vol de votre carte vitale, demandez-en une nouvelle en ligne dans votre [Espace privé](#).

Une visite prévue dans l'UE ? Demandez votre carte vitale européenne en ligne

Le service en ligne **Demande de Carte Européenne d'Assurance Maladie** vous permet de demander cette carte à votre MSA en l'informant de la date et du lieu de votre séjour dans l'Union européenne, ainsi que la personne concernée.

En cas de besoin, la prise en charge de vos soins médicaux sera facilitée.

Cette carte est gratuite, valable deux ans, et individuelle (elle doit donc être demandée pour chaque membre du foyer, y compris pour les enfants de moins de 16 ans, et au maximum 3 semaines avant votre départ). Elle n'est pas utilisable en France et ne remplace pas votre carte Vitale.

Demandez votre carte en ligne sur votre [Espace privé](#) rubrique Mes services > santé, invalidité.

À noter

► L'agence MSA de Montdidier déménage

Dès le 19 août, l'agence MSA de Montdidier sera transférée à la Mairie de Montdidier, Place du Général de Gaulle. Elle sera ouverte le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

► Fermeture estivale des agences MSA

Les agences MSA de Vervins, Saint-Quentin, Soissons, Compiègne, Péronne et Abbeville seront fermées du 15 juillet au 16 août. Celles de Château-Thierry, Grandvilliers et Montdidier du 15 juillet au 19 août inclus. La MSA continue de vous accueillir tout l'été, dans les agences de Laon, Beauvais et Boves (fermeture exceptionnelle les 15 et 16 août).

Afin d'obtenir une réponse rapide et sécurisée à toutes les interrogations relatives à votre dossier personnel MSA, et ce n'importe quand, utilisez notre service en ligne « Mes messages, mes réponses », intégré à votre [Espace privé](#).

► Foires d'été

Retrouvez la MSA dans les foires estivales agricoles : Dans l'Aisne le weekend du 31 août et 1^{er} septembre à la foire de [La Capelle](#), et dans la Somme le 1^{er} septembre à Ailly-le-Haut-Clocher pour [Plaine en Fête](#).

Famille

Les aides au logement des étudiants

Depuis la rentrée scolaire 2018, le régime étudiant de sécurité sociale a été supprimé. Les nouveaux étudiants restent désormais rattachés au régime de Sécurité sociale de leurs parents, non seulement pour l'Assurance maladie, mais aussi pour les aides au logement.

Le calcul de l'aide au logement

Le droit à une aide au logement est calculé en fonction des ressources, de la situation familiale, de la nature du logement, du montant du loyer et du lieu de résidence de l'étudiant.

Votre enfant quitte le foyer parental et n'est plus à votre charge ?

Un jeune de moins de 21 ans qui perçoit une aide au logement à titre personnel n'est plus considéré à la charge de ses parents au regard des prestations familiales. Ce changement de situation

DEMANDE D'AIDE
AU LOGEMENT

Où en est
mon dossier ?

Suivez l'avancée de votre demande
dans Mon espace privé

se répercute donc sur le montant de vos prestations familiales et peut les réduire fortement, voire les supprimer.

Quand votre situation change, prévenez la MSA en vous connectant sur notre site rubrique [Mon espace privé](#).